

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 24 mars 2025

Date de l'annonce publique : 14/03/2025

Date de la convocation des conseillers : 14/03/2025

Mode de participation

Présences	12	Jungen, Tom (bourgmestre) - Ballmann, Bettina (échevine) - Lourenço, Angelo (échevin) - Brix, Nadine (conseillère) - Carrelli, Sandra (conseillère) - Fisch, Ernest (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Klinski, Mireille (conseillère) - Pompignoli, Fabrice (conseiller) - Reding, Edy (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller) - Strecker, Erny (conseiller) - Thiry, Olivier (secrétaire communal ff).
Visioconférence	0	Néant.
Procuration	1	Damy, Yves (conseiller), procuration donnée au conseiller REDING.
Absences	1	Excusés : Damy, Yves (conseiller). Non excusés : Néant.
Référence	CC.2025-03-24 - 2.14	
Point de l'ordre du jour	2.14	
Objet	Convention relative à l'organisation et au financement des activités de l'Office social pour l'année 2025	

Le conseil communal,

Vu la convention entre le Ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil, les communes de Bettembourg, Frisange et Roeser et l'Office social Commun de Bettembourg (OSCB) réglant les relations entre les trois parties relatives à l'organisation et au financement des activités de l'OSCB pour l'année 2025;

Considérant qu'en contrepartie de l'engagement de l'OSCB de fournir aux personnes dans le besoin et à leurs familles les aides et prestations définies par la loi modifiée du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale, l'Etat et les communes prennent en charge, à parts égales, le déficit annuel résultant de l'aide accordée conformément aux dispositions de la loi et des frais de gestion de l'Office social ;

Considérant que la participation estimée des communes est de 755.167,21 € (50% de 1.510.334.42 €), dont 218.696,42 € (28,96%) à charge de la Commune de Roeser ;

Vu les articles 3/263/648220/99001, 4/263/238120/99001 et 4/263/238180/99001 du budget de l'exercice 2025 ;

Vu la loi modifiée du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale ;

Vu le règlement grand-ducal modifié du 8 novembre 2010 portant exécution de la loi du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide à l'unanimité des voix

D'approuver la convention entre le Ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil, les communes de Bettembourg, Frisange et Roeser et l'Office social Commun de Bettembourg (OSCB) réglant les relations entre les trois parties relatives à l'organisation et au financement des activités de l'OSCB pour l'année 2025.



Sollicite la transmission obligatoire de la présente délibération en vertu de l'article 105 (1) 7° de la loi communale modifiée.

Commune de Roeser

Extrait du registre aux délibérations du conseil communal

Séance publique du 24 mars 2025

Référence

CC.2025-03-24 - 2.14

Point

2.14

Objet

Convention relative à l'organisation et au financement des activités de l'Office social pour l'année 2025



En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le lundi 7 avril 2025

Le bourgmestre,

Le secrétaire communal ff,